

Délibération du Conseil municipal

Séance du 4 juillet 2023

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie
LECACHEUR Julien à VIGNER Jean-Philippe
ROCHAIS Philippe à CORBILLON Christine

Absent excusé

LABORDERIE Philippe

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, MINETTO Jacques, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 28 juin 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 5 juillet 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE0407-07 | Culture - Saison culturelle - Nouvelle catégorie de bénéficiaires du tarif réduit

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération 23SE1312-17 du 13 décembre 2023 fixant les tarifs de la saison culturelle à compter du 1er janvier 2023,

Considérant la participation de la Ville au réseau « PJP49 », partenaires culturels pour le jeune public en Maine-et-Loire, et la recherche de mutualisation avec la commune de Mûrs-Erigné,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 26 juin 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en place de la catégorie « habitants de Mûrs-Erigné » pour la représentation du spectacle « MIR » de la Compagnie Barks coproduit par le réseau PJP49, soit 11€/personne.

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

